

COMMUNE DE VIROINVAL

CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT D'ACCUEILLANT(E) EXTRASCOLAIRE APE (D2 OU D4) À MI-TEMPS (H/F/X)

L'administration communale de Viroinval procède à un recrutement pour constituer une réserve D'accueillant(e) extrascolaire (D2 ou D4) à mi-temps.

VOS MISSIONS

En tant qu'accueillant(e) extrascolaire au sein des écoles communales de viroinval vos missions seront d'assurer l'accueil, l'encadrement et l'animation des enfants âgés de 2 ans et demi à 12 ans selon l'horaire suivant :

- Matin (07h00 – 08h15)
- Midi (11h00 – 13h20)
- Soir (15h10 – 17h30)
- Le mercredi matin (07h00 – 08h15) et prestations possibles le mercredi après-midi.

Vous dépendrez hiérarchiquement d'une coordinatrice ATL et vous serez soumis à l'autorité du Collège communal.

Vous devrez être capable de travailler seul ou dans une petite équipe. Vous disposerez du permis de conduire de **catégorie B** (obligatoire).

VOS TÂCHES PRINCIPALES

En tant qu'accueillant(e) extrascolaire au sein des écoles communales de Viroinval vous devez notamment :

- Contribuer à l'épanouissement des enfants dans un environnement bienveillant, agréable et sécurisé ;
- Organiser des activités pour les enfants (jeux, bricolage, sports, cuisine, ...) ;
- Encadrer le temps de midi en assurant la réchauffe des repas, la distribution de ceux-ci et la supervision du dîner ;
- Être un relais entre les familles et l'équipe enseignante ;
- Utiliser le logiciel de gestion des accueils (programme sur tablette, matériel fourni) ;
- Mettre en œuvre le projet d'accueil des écoles communales de Viroinval ;
- Vous pourrez, à titre exceptionnel, être amené à exercer des prestations en dehors des horaires susvisés.

Cette liste n'est pas exhaustive.

ATTITUDES PERSONNELLES (SAVOIR-ÊTRE)

- Connaître les besoins de l'enfant et son développement global (physique, cognitif, affectif et social) ;
- Assurer l'organisation des temps d'accueil ;
- Être capable de gérer une situation conflictuelle ;
- Savoir être à l'écoute et communiquer avec un tiers ;
- Être autonome et polyvalent ;
- Savoir travailler seul ou en équipe ;

- Être ponctuel et de bonne présentation ;
- Être favorable à suivre des formations annuellement ;
- Faire preuve de droiture, de réserve, de discrétion, de confidentialité, de respect des réglementations et de loyauté dans l'exercice de sa fonction (déontologie).

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU RECRUTEMENT

- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Être âgé de 18 ans au moins ;
- Être en possession du diplôme de niveau CESI ou CESS ;
- Être en possession d'un diplôme pédagogique en lien avec la fonction est un plus (la liste des titres requis est consultable dans les articles 5 et 6 du décret du 03 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire) ;
- Être en possession du permis de conduire B et d'une voiture ;
- Être porteur d'un passeport APE au moment de l'engagement ;
- Réussir l'épreuve orale organisée par le Collège communal permettant d'évaluer la personnalité du candidat, de s'informer sur ses motivations et de comparer son profil avec les exigences générales inhérentes à la fonction.

Les candidats devront obtenir 60% des points à l'issue de cette épreuve.

L'entretien oral se déroulera, en principe, **le jeudi 26 juin 2025**.

RESERVE DE RECRUTEMENT

Les candidats qui ont satisfait à l'épreuve de recrutement seront placés dans une réserve de recrutement à laquelle nous pourrions faire appel pour tout remplacement et/ou contrat à durée déterminée (pouvant déboucher sur un CDI) à la rentrée scolaire 2025-2026.

- Contrat de travail de remplacement et/ou CDD (pouvant déboucher sur un CDI) à la rentrée scolaire 2025-2026 ;
- Salaire fixé selon l'échelle barémique D2 (CESI) ou D4 (CESS) ;
- Ancienneté valorisable (maximum 6 ans d'expérience similaire dans le secteur privé et toute l'ancienneté du secteur public) ;
- Une prime de fin d'année et un régime attractif en ce qui concerne les jours de congé ;
- Un environnement de travail agréable et dynamique avec des opportunités de formations ;
- Une stabilité et une garantie pécuniaire.

INTERESSE(E) ?

Date limite de candidature : 09 juin 2025 à 16h00.

Candidature à adresser par envoi postal au Collège communal (date de la poste faisant foi) ou déposé en mains propres auprès de Madame Morine COLIN, service du personnel (adresse : Centre administratif, Parc Communal 1 à 5670 NISMES).

Pour être valable, votre candidature doit obligatoirement être accompagnée, sous peine d'irrecevabilité :

- D'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae ;
- D'un extrait de casier judiciaire modèle 595 modèle 2 datant de moins de 3 mois (document original - pas de copie) ;

- D'une copie recto/verso de la carte d'identité ;
- D'une copie recto/verso du permis de conduire **catégorie B** ;
- D'une copie de votre diplôme en relation avec le post et/ou une attestation justifiant l'expérience dans le domaine de la maçonnerie.

Pour tout renseignement sur la fonction, vous pouvez contacter Mme Céline MATHY, responsable des accueils des écoles communales au 060/310029 ou celine.mathy@viroinval.be.

Règlement général sur la protection des données : En transmettant votre candidature et les documents annexes demandés, vous acceptez expressément l'utilisation et le traitement de données à caractère personnel. Ces informations seront utilisées de façon sécurisée, conformément au RGPD, et uniquement aux fins du recrutement concerné.